

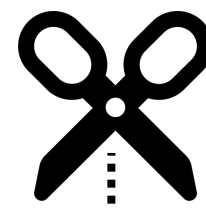


Madame, Monsieur, Chers Amis,
Tout d'abord, un grand merci à tous ceux qui, en adhérant à notre Association depuis de nombreuses années, lui témoignent ainsi leur confiance et lui permettent d'agir.
Nous vous souhaitons à tous un excellent début d'année 2026.
A l'aube de cette nouvelle année, nous vous appelons à nous rejoindre ou à renouveler votre adhésion à l'APAJH Paris pour la soutenir dans ses efforts d'accompagnement et dans sa représentation auprès des autorités de tarification et de contrôle. Plus nous sommes nombreux, plus grande est notre force en tant qu'association départementale.
L'APAJH Paris a créé et gère actuellement , depuis 2026, 9 établissements parisiens et service dont elle assure le bon fonctionnement et garantit la qualité de l'accueil :

- 1 IME, 1 IMPro, 1 nouvel ESAT (fusion des ESATs Les Cerisiers et André Busquet), 2 CAJ (Le CAJ Les Rigoles et le CAJ 157),
- une Résidence avec 1 Foyer d'hébergement et des appartements externés ainsi qu'1 Foyer de vie,
- 1 SAS et 1 SAVS

L'APAJH Paris, dans les établissements qu'elle gère, veille à maintenir et améliorer de façon continue la qualité du service rendu aux personnes qu'elle accueille et à instaurer de bonnes conditions de travail pour ses salariés, dans le respect des valeurs associatives de laïcité, citoyenneté, solidarité, et de management de proximité. C'est ce que nous privilégions, avec la direction générale, l'encadrement et l'ensemble des professionnels. L'association conduit une politique visant à répondre aux nouveaux besoins des personnes en situation de handicap, nés en particulier de l'évolution de leurs profils ainsi que de l'avancée en âge des travailleurs des ESAT et des résidents du Foyer Monténégro et correspondant aux axes proposés suite à la Conférence Nationale du Handicap de 2023 . Elle veille en particulier à accompagner les personnes en situation de handicap dans les phases de transition.
L 'année 2025 a été marquée par l'extension de places de l'Unité de vie pour résidents vieillissants, ainsi que de places en appartements, et l'extension de places dans nos établissements. Un SAVS de 30 places (service d'accompagnement à la vie sociale) a ouvert dès 2024, et un CAJ de 15 places et une SAS (section d'adaptation spécialisée) de 15 places en 2025 au 157 rue Pelleport (Paris 20ème). Le siège a déménagé dans le 19ème en 2025 et les ESATs ont été regroupés Place des Fêtes (Paris 19ème) et fusionnés le 1er janvier 2026.
Au sein de la Fédération, l'APAJH Paris agit pour que se construise une Société inclusive plus juste à l'égard des personnes en situation de handicap. Nous avons besoin pour cela d'être une association innovante, mobilisée et soudée, avec des familles d'enfants en situation de handicap mais aussi de nombreuses personnes adhérant à ces objectifs communs.
Au total, ce sont désormais près de 400 places ou solutions que propose l'APAJH Paris aux usagers accueillis comme élèves, travailleurs ou résidents encadrés par 140 professionnels.

Mais adhérer à l'APAJH Paris, c'est aussi militer au sein d'une Fédération qui agit au niveau national pour que les problèmes du handicap soient pris en compte par les lois définissant la politique sociale du pays et les règles de son application. C'est aussi nous armer dans nos négociations avec les pouvoirs publics face à la « transformation de l'offre ».
En adhérant, vous renforcez la représentativité de l'APAJH et l'assurez d'une plus grande écoute des Pouvoirs publics. Vous donnez plus de poids et de force à nos projets et actions, au service des personnes que nous accompagnons
Nous vous remercions pour votre soutien.



Si vous avez déjà adhéré en 2026, merci de faire circuler ce bulletin à vos proches.

COTISATION ANNUELLE 2026

Adhérez, réadhérez, faites adhérer à l'APAJH Paris

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél : Email :

Je déclare adhérer à l'APAJH-Paris et aux principes qu'elle défend :

Membre actif	
Cotisation simple :	56.00 €
Cotisation double (2 membres de la même famille) :	72.00 €

Membre actif adhérent à la MGEN (Dont l'enfant est inscrit au fichier handicap MGEN)	
Cotisation simple :	36.00 €
Cotisation double (2 membres de la même famille) :	56.00 €

Membre actif travailleur handicapé ESAT :	16.00 €
--	---------

Personne accueillie dans les établissements APAJH Paris de plus de 16 ans :	16.00 €
--	---------

Don à l'association :	€
------------------------------	--------

TOTAL :€ **Date et signature :**

- Modes de règlement :**
- Par chèque, à l'ordre de l'APAJH Paris (à retourner au 29Ter, rue du Pré Saint-Gervais 75019 Paris (Tél. 01 48 74 91 59)
 - En ligne : www.apajh75.org

BULLETIN D'ADHESION 2026
Association donnant droit à réduction fiscale de 66 %
Pour tout versement, un reçu fiscal vous sera adressé.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'Association. En application de la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au siège de l'association.

(La cotisation de membre actif comprend l'abonnement à la Revue APAJH)